

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 14 août 2023 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Monsieur Francis Malenfant
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Madame Sylvie Giroux
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-01**

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

---

La séance est déclarée ouverte à 19h35.

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

**Ordre du jour**

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 5 juin 2023 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
  - 7.1 Acceptation des comptes à payer
  - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
  - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
  - 8.1 Résolution autorisant la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier No : LEY68846
  - 8.2 Adoption de Règlement : Règlement No 600 – Règlement modifiant le Règlement numéro

585 sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Cleveland

- 8.3 Inscription au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 8.4 Renouvellement de cotisation : Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)
- 8.5 Acceptation de la soumission des bandes de patinoire 50' x 100'
- 8.6 Modification du calendrier des séances du conseil pour le mois de septembre 2023

## 9. Développement local et régional

### 10. Urbanisme

- 10.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement : Règlement No 601 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés dans la zone AF13
- 10.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1er janvier au 31 juillet 2023

### 11. Voirie

- 11.1 Adjudication du contrat pour le projet – Réfection du chemin Spooner Pond (phase 1) à la compagnie Sintra Inc. – Région Estrie
- 11.2 Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Barr
- 11.3 Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Kingsey Townline

## 12. Rapport des activités du Maire

## 13. Varia

## 14. Période de questions du public

## 15. Levée de la séance

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juillet 2023 avec dispense de lecture

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit adopté tel que présenté.

### CORRESPONDANCE

---

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-03

Acceptation des comptes à payer

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Francis Malenfant

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de

101 916,81 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-04**

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 11 522,46 \$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-05**

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

---

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de déplacement au montant de 45 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-06**

Résolution autorisant la signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Dossier : LEY68846

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance des modalités d'application du volet Entretien dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland a pris connaissance de la convention d'aide financière et s'engage à la respecter;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Martin Lessard et le maire, monsieur Herman Herbers, de la Municipalité du Canton de Cleveland à négocier et à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**DE CONFIRMER** l'engagement de la Municipalité du Canton de Cleveland de faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-07**

Adoption de règlement : Règlement No 600 – Règlement modifiant le Règlement numéro 585 sur le traitement des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Cleveland

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal du Canton de Cleveland juge opportun de modifier le règlement 585 sur le traitement des élus municipaux de la municipalité du Canton de Cleveland;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2023, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Fernand Leclerc et le projet de Règlement déposé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 600 concernant le traitement des élus municipaux de la Municipalité du Canton de Cleveland avec dispense de lecture.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-08**

Inscription au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

---

**CONSIDÉRANT** la tenue du colloque de zone 2023 de l'ADMQ le jeudi 14 septembre au Centre Le Camillois de Saint-Camille;

**CONSIDÉRANT** l'opportunité pour le directeur général d'assister à des séances de formations et d'échanges sur les enjeux municipaux;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à participer au colloque de zone de L'ADMQ qui se tiendra le 14 septembre à Saint-Camille au coût de 100\$ plus les taxes applicables.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-09**

Renouvellement de cotisation : Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC)

---

**CONSIDÉRANT** la réception de l'avis de renouvellement de cotisation de l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC);

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**D'AUTORISER** le directeur général à renouveler l'adhésion de la Municipalité du Canton de Cleveland auprès de COPERNIC pour l'année 2023-2024 et à défrayer les coûts associés au poste budgétaire : 02-460-00-494 « Association Copernic ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-10**

Acceptation de la soumission des bandes de patinoire 50' x 100'

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite développer ses infrastructures de sport et de loisir afin de desservir les besoins de sa population;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a aménagé un espace destiné à accueillir une patinoire de 50' x 100' au Parc Lamoureux;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre (4) fournisseurs ont été invités à présenter des soumissions pour l'acquisition de bandes de hockey et d'une surface de DEK;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité du Canton de Cleveland souhaite pour l'instant acquérir seulement les bandes de hockey;

**CONSIDÉRANT QUE** le plus bas soumissionnaire est l'entreprise *Les installations sportives AGORA Inc.* au coût de 42 265 \$ plus les taxes applicables pour des bandes de hockey de 50' x 100';

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à procéder à l'achat de bandes de hockey de 50' x 100' auprès de l'entreprise *Les installations sportives AGORA Inc.* au coût de 42 265 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** cette somme soit prise à même le surplus accumulé de la municipalité.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-11**

Modification du calendrier des séances du conseil pour le mois de septembre 2023

---

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2022-12-08 adoptant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal estiment qu'il est souhaitable de reporter la séance régulière du mois de septembre au 18 septembre 2023 ;

Il est,  
**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- DE MODIFIER** le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023 de la façon suivante :
- La séance ordinaire fixée au mardi 5 septembre 2023 est repoussée au lundi 18 septembre 2023.
- D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents inhérents à ce dossier.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-12**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : Règlement No 601 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés dans la zone AF13

---

Monsieur Fernand Leclerc, conseiller

- DONNE** avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le deuxième projet de règlement numéro 601 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés dans la zone AF13* sera déposé.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), **le projet de règlement No 601 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant les usages autorisés dans la zone AF13 est déposé.**

De plus, une assemblée publique sur ce projet de règlement sera tenue le 18 septembre 2023, au bureau municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland (Québec) J0B 2H0. Lors de cette assemblée publique tenue par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**INFORMATION NUMÉRO 2023-08-13**

Dépôt de la liste des permis émis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2023

---

La liste des permis émis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2023 a été remise aux membres du conseil municipal, pour lecture.

Le conseil accuse réception de la liste.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-14**

Adjudication du contrat pour le projet : Réfection du chemin Spooner Pond (phase 1) à la compagnie Sintra inc. – Région Estrie

---

- CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur SEAO pour les travaux de réfection du chemin Spooner Pond (phase 1);

- CONSIDÉRANT QUE** cinq (5) entreprises ont présenté une offre de prix au bureau de la municipalité;

- CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions reçues le 20 juillet 2023 à 11h00;
- CONSIDÉRANT** les soumissions reçues conformes;
- CONSIDÉRANT** la recommandation d'adjudication produite par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- D'ADJUGER** à la compagnie « *Sintra Inc. – Région Estrie* » le contrat pour les travaux de réfection du chemin Spooner Pond (phase 1), conformément à la demande publique de soumission 53-2-42110-22-04 et aux tarifs unitaires de sa soumission soit une dépense, excluant la TPS et la TVQ, estimée à 841 198,16 \$ pour les segments 7 et 8 et de 104 801,84 \$ pour le segment 6.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-15**

Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Barr

---

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;
- CONSIDÉRANT** l'état du chemin Barr, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur 400 mètres ;
- CONSIDÉRANT** la soumission de l'entrepreneur JIM CODDINGTON, datée du 17 juillet 2023, au coût de 11 632,50 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Fernand Leclerc  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

- QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à octroyer le mandat de rechargement granulaire du chemin Barr pour une longueur de 400 mètres à l'entrepreneur JIM CODDINGTON, conformément à la soumission datée du 17 juillet 2023 au coût de 11 632,50 \$ plus les taxes applicables.
- QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-621 « *Gravier – réparation de chemins* ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-16**

Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Kingsey Townline

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT** l'état du chemin Kingsey Townline, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur 700 mètres ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entrepreneur JIM CODDINGTON, datée du 30 juillet 2023, au coût de 22 369.73 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Charles Brochu

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à octroyer le mandat de rechargement granulaire du chemin Kingsey Townline pour une longueur de 700 mètres à l'entrepreneur JIM CODDINGTON, conformément à la soumission datée du 30 juillet 2023 au coût de 22 369.73 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-621 « Gravier – réparation de chemins ».

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-17**

Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Spooner Pond

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT** l'état du chemin Spooner Pond, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire à deux endroits pour éviter l'accumulation d'eau sur le chemin ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entrepreneur JIM CODDINGTON, datée du 17 juillet 2023, au coût de 1 406,25 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Sylvie Giroux

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à octroyer le mandat de rechargement granulaire du chemin Spooner Pond à l'entrepreneur JIM CODDINGTON, conformément à la soumission datée du 17 juillet 2023 au coût de 1 406,25 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-621 « Gravier – réparation de chemins ».

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-18**Travaux de rechargement granulaire sur le chemin Barker

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit assurer l'entretien et le maintien de plus de 140 kilomètres de routes ;

**CONSIDÉRANT** l'état du chemin Barker, lequel nécessite une opération de rechargement granulaire sur 700 mètres ;

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entrepreneur JIM CODDINGTON, datée du 30 juillet 2023, au coût de 19 041,75 \$ plus les taxes applicables ;

Il est,

**PROPOSÉ** par Madame Audrey Mailhot

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général à octroyer le mandat de rechargement granulaire du chemin Barker pour une longueur de 700 mètres à l'entrepreneur JIM CODDINGTON, conformément à la soumission datée du 30 juillet 2023 au coût de 19 041,75 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** les crédits nécessaires pour la réalisation de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-621 « Gravier – réparation de chemins ».

**RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE**

---

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h57 à 20h40**

---

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 14 août 2023.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-19**Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,

**PROPOSÉ** par Monsieur Daniel Braün

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la séance soit levée à 20h41.

**DISPONIBILITÉ DE FONDS**

---

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

**APPROBATION DES RÉOLUTIONS**

---

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

À Canton de Cleveland, ce 15e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt-trois.

---

Herman Herbers, Maire

---

Martin Lessard, Greffier-trésorier